

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 19 septembre 2025

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de **Madame Marie-Hélène GOUEDARD**.

Etaient présents : Mesdames Françoise DUPUIS et Gwenaëlle DESCHAMPS, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Pierre-François DECROIX, Sébastien DORA, Vincent POINTEAU, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE.

Absents représentés :

M. Stéphane PAUVERT par M. Marie-Hélène GOUEDARD

M. Yannick VILLAIN par M. Sébastien DORA

Absents : Mme Laure FARO et M. Yann WINDENBERGER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre-François DECROIX

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 20 juin 2025.

Délibérations

↳ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2024

Après présentation, le conseil municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux, de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, et de le publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adoptée à l'unanimité

↳ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Après présentation, le conseil municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux, de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, et de le publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adoptée à l'unanimité

↳ Tarifs – Facturation eau 2026

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'eau à 39 € HT l'abonnement annuel à compter du 1er janvier 2026 et à 1.15 € HT le m³ consommé à partir du 1er septembre 2025 (eau consommée après les relevés des index, fin août).

Ces augmentations ne seront visibles que sur le budget 2026.

Adoptée à l'unanimité

↳ Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale par la Ville de Joigny.

En 2022, la commune de Joigny a conclu un partenariat avec la Caisse l'Allocations Familiales (CAF) par la signature d'une Convention Territoriale Globale pour une durée de 4 ans. Cette convention de partenariat, co-signée avec la Communauté de Communes du Jovinien, et les communes de La Celle Saint Cyr, Bussy en Othe et Saint Julien du Sault, vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'interventions mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap,

Procès-verbal – réunion de conseil du 19 septembre 2025

l'inclusion numérique et l'accompagnement social. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté.

Compte-tenu du nouveau calendrier établit pour cette convention et afin de conserver les financements au titre de la CTG jusqu'à sa signature, il convient que la commune s'engage, par délibération, à signer la CTG au plus tard en octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Virement de crédits (à titre d'information)**

Lors du vote du budget général 2025, le conseil municipal a autorisé Mme Le Maire, en application de l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder à des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits de chaque section, hors dépense de personnel.

Considérant qu'il y a eu lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 21 et notamment à l'article 21312 pour faire face à une dépense liée au marché « Travaux pour la requalification et la dés imperméabilisation de la cour de l'école », avance sur marché.

Il a été procédé au virement suivant :

	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
Chap. 21 Article 21312 Bâtiments scolaires	9 000 €	
Chap. 23 Article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		9 000 €

L'avance étant de 8 849.25 €

Le conseil municipal valide le virement effectué.

↳ **Décision modificative budgétaire – budget général**

Pour récupérer l'avance payée à Eurovia (lot 1) du marché concernant la renaturation de la cour d'école, des écritures d'ordre sont à effectuer, cependant cela n'a pas été prévu au budget. Une décision modificative budgétaire est nécessaire, soit :

Dépense : Chapitre 041 article 2128 : 8 849.25 €

Recette : Chapitre 041 article 238 : 8 849.25 €

Adoptée à l'unanimité

↳ **Projet en Pinelle (proposition d'honoraires BGAT)**

A noter que M. Michel BERTHIER et Mme Françoise DUPUIS sont sortis de la salle. Ils n'ont pas participé aux échanges, ni au vote.

Mme le maire présente une proposition d'honoraires du cabinet BGAT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement de la zone dite en Pinelle. L'objectif étant de connaître le coût des viabilisations des terrains (création de 2 projets de découpage sur la zone 1 AU et chiffrage de la VRD des travaux nécessaires aux aménagements). Coût : 3 494 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

↳ Atelier participatif – Ecole de la transition écologique ETRE dans l'Yonne

Pour continuer l'aménagement de la cour de l'école, la commune a prévu la pose d'un garage à vélos. Ne trouvant pas de structure adaptée en taille et/ou en prix, celle-ci s'est tournée vers l'option d'un atelier participatif avec l'école de la transition écologique ETRE de Joigny (genre école de la 2^{ème} chance). Le « garage » serait construit en atelier chez un menuisier, puis installé à l'école la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint par des jeunes de 16 à 19ans en cours de réorientation. Estimatif du projet : 3 200 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ Prêt de matériel

La commune prête occasionnellement des tables, des bancs et des chaises à ses administrés, Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, il est décidé de créer un forfait de prêt (exclusivement réservé aux Cellois) à 10 € pour chaque réservation à partir du 22 septembre 2025. A noter que le prêt matériel est à venir chercher sur place.

Adoptée à l'unanimité

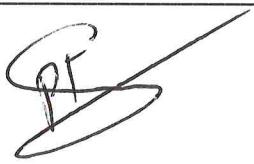
Informations, questions diverses

- Mme le maire informe le conseil que :
 - L'arrêté d'autorisation environnementale relatif au parc éolien de la Celle-Saint-Cyr a été reçu par courriel le vendredi 12 septembre 2025 au soir. Tous les affichages ont été effectués dès le lundi 12 septembre 2025.
 - Les travaux de renaturation de la cour d'école ont bien avancé. Les plantations s'effectueront aux vacances de la toussaint, ou les mercredis sauf pour les arbres qui seront visiblement plantés au mois de novembre. Les enseignants sont satisfaits. Il y a juste un petit souci avec les gravillons dans le marquage horizontal, cependant cela devrait être solutionné prochainement.
 - La rentrée scolaire s'est bien passée. L'effectif est de 77 élèves donc 65 mangent à la cantine. A noter, que le tarif social (repas à 1 €) est toujours appliqué et fonctionne bien.
 - Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été récemment approuvé par les services de la préfecture. Sa reproduction est en cours pour une distribution au plus tôt. A noter que celui-ci a été apprécié du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture puisque qu'il sera proposé comme modèle de référence aux communes qui souhaitent des exemples.
 - La gazette est à préparer afin qu'elle puisse être distribuée dans les temps.
 - L'organisation du marché de Noël doit être à prévoir ; Mme *Gwenaëlle DESCHAMPS* indique qu'elle s'en occupe et que celui-ci aura lieu le 10 décembre 2025.

 Mme Françoise DUPUIS

- Indique qu'il a été installé une « cabane à livres » à RUBAN et une autre devrait être installée au Cognié bolay. Il est également envisagé d'en remettre une au lavoir sous un appentis afin qu'elle soit protégée de la pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20 h 53.

Observations	Signatures	
Secrétaire de séance		Mme. Le Maire 